

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS VISUELS

17, RUE LEPIC - 75018 PARIS
téléphone / Fax : 01 42 55 06 24
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 17h
E-mail : apedv@wanadoo.fr

Depuis 1964, l'APEDV est à votre service

Créée en février 1964, l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels réunit les parents et les personnes de toute origine et de toute confession qui souhaitent défendre l'intérêt des enfants malvoyants et les préparer à bien aborder leur vie d'adulte. Elle a participé activement à la création de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Visuels (FNAPEDV) dont elle est membre.

Une mission d'information

A travers son action, l'Association apporte un soutien moral aux parents en les informant pour mieux appréhender les situations et les conséquences pratiques du handicap et en diffusant les informations le concernant.

Elle favorise les rencontres et les échanges entre les parents pour capitaliser sur le savoir-faire et afin que les enfants bénéficient de l'expérience de tous.

Elle est en relation avec les industriels proposant des équipements destinés à aider les enfants tels que loupes, vidéo-agrandisseurs, micro-informatique spécialisée et équipements braille.

La défense des enfants

Par sa connaissance précise des difficultés rencontrées, l'Association assure la représentativité des enfants auprès des instances publiques dont relèvent ces enfants, notamment au point de vue scolaire.

A travers ses nombreux contacts, l'Association marque sa vigilance quant aux mesures visant ces enfants et leur avenir.

Une participation active

A chaque fois que l'occasion se présente, l'Association participe aux colloques et tables rondes traitant du handicap visuel. Elle intervient pour expliquer le handicap, apporter sa contribution à la réflexion générale et présenter les avancées attendues des nouvelles technologies.

Un objectif : l'intégration dans la Société

L'Association prône l'intégration sous toutes ses formes et dans tous les domaines. Notre objectif est de créer les conditions pour que chaque enfant déficient visuel s'insère dans la Société.

La réussite de l'intégration passe parfois par un passage préalable en structures spécialisées afin de mieux préparer l'enfant. L'accueillant pendant une durée variable, fonction du cursus choisi et des difficultés rencontrées qu'il rencontre, les structures spécialisées participent pleinement à l'intégration.

L'enfant doit y trouver un enseignement lui permettant de rejoindre les structures ordinaires lorsque c'est nécessaire ou utile. Le maintien de ces structures n'est pas incompatible avec une politique d'intégration.

L'intégration commence donc dès la scolarisation et l'Association milite pour que ces enfants trouvent dans l'école les conditions d'accueil et les moyens nécessaires à leur enseignement, indispensable pour que, demain, ils gèrent eux-mêmes leur avenir et ne soient pas des assistés à charge de la Société.

Individuelle ou collective, l'intégration doit faire preuve d'une grande souplesse et les méthodes et les moyens mis en place doivent s'adapter à chaque cas. Trop d'intégrations sauvages qui ne sont pas correctement organisées ou réalisées avec les moyens et les méthodes nécessaires pour gérer la différence, aboutissent à des échecs lourds.

Les actions identifiées et promues par l'Association pour favoriser l'intégration scolaire et en améliorer les résultats sont de deux ordres :

⇒ **Aides pédagogiques**

- former et informer le corps enseignant pour une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du handicap,
- alléger les effectifs dans les classes ayant un enfant déficient visuel car il demande une attention régulière et un peu plus de disponibilité,
- respecter son rythme rendu un peu plus lent à cause de sa difficulté de vision,
- privilégier la rigueur et les méthodes structurées de travail,
- introduire des méthodes palliatives comme la dactylographie ou le braille.

⇒ **Aides techniques**

- assurer que chaque enfant pourra disposer d'un petit matériel individuel : loupe, machine à écrire portable, éclairage individuel, etc.
- permettre l'usage mutualisé d'équipements plus lourds et onéreux avec un financement par les centres de ressources locaux : photocopieurs agrandisseurs, tables de travail inclinables, etc.
- généraliser l'usage de l'informatique adaptée,
- fournir des documents lisibles : livres en gros caractères et en braille, feuilles adaptées pour les contrôles et les examens, etc.

L'organisation de l'intégration passe aussi par la mise en place des procédures évitant des démarches inadaptées et décourageantes : faciliter l'accès au tiers temps, permettre plus facilement l'emploi d'un secrétaire lors des examens, donner les dispenses pour les activités inaccessibles (pratique de certains sports, travaux manuels, travaux pratiques scientifiques, etc.).

En 1999, l'Association a publié une étude effectuée sur le terrain au dernier trimestre de 1998 qui donne une photographie de la situation, en dehors des discours officiels. Le dossier complet réalisé à cette occasion est disponible au siège de l'Association.

Un lien effectif entre ses membres

L'Association organise chaque année une rencontre sur un thème précis. Des témoignages d'enfants déficients visuels ou de jeunes adultes et des interventions de professionnels sur le thème retenu constituent matière à questions et à informations mutuelles.

Ainsi, les sujets abordés lors des dernières réunions annuelles ont été les suivants :

- ⇒ en 1998 : "**Demain, quel métier choisir ?**" a permis à de jeunes adultes de faire part des difficultés rencontrées. Des formateurs spécialisés, un organisme d'orientation pour les handicapés et des recruteurs d'entreprise ont apporté leurs réponses ou leurs propres réflexions.
- ⇒ en 1999 : "**L'Enfant Déficient Visuel et le Sport**" a réuni des sportifs de haut niveau dont un médaillé olympique et une championne junior de triathlon, handicapés visuels, des professeurs de sport et éducateurs spécialisés ou non ainsi que des jeunes pratiquant le sport comme simple loisir.
- ⇒ en 2000 : "**La Musique et les Déficiants Visuels**" a été l'occasion de comprendre le rôle de la pratique de la musique comme loisir et d'entendre des professeurs et des enfants expliquer la façon de l'aborder.
- ⇒ en 2001 : "**Les Aides Techniques et les Aides du Quotidien**" a permis de présenter un large échantillon d'aides techniques grâce à une exposition rassemblant plusieurs fournisseurs et de partager l'expérience des utilisateurs lors d'une conférence.
- ⇒ En 2002 : "**L'intégration des enfants déficients visuels dans le système scolaire**". La réunion, organisée autour de tables rondes consacrées aux différentes étapes du cursus scolaire, du primaire au supérieur, a permis d'établir un état des lieux de la scolarisation des enfants déficients visuels.
- ⇒ En 2003 : "**Les déplacements dans les transports et en villes**" a été l'occasion d'échanges fructueux avec la SNCF, la RATP et la Ville de Paris afin de favoriser l'accessibilité des malvoyants à leurs infrastructures.
- ⇒ En 2004 : "**Les quarante ans de l'APEDV : bilan et perspectives**", a permis de mesurer le chemin parcouru et de fixer, avec nos adhérents, les orientations de nos interventions pour les prochaines années.

Cette rencontre, qui se termine par un cocktail, donne l'occasion aux parents et enfants de discuter directement entre eux.

En mettant sa connaissance à la disposition des parents, en étant une source de contacts et un lieu d'échange, l'Association poursuit son objectif d'information et de représentativité pour défendre au mieux les enfants déficients visuels.

Agissant sur tous les domaines administratifs et éducatifs, l'Association n'intervient pas sur les aspects médicaux mais se tient informé des évolutions et les progrès de la recherche.